



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019 seront déposés lors d'une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 4 mai 2020, à compter de 20 h, à huis clos par vidéoconférence.

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité. Toutes questions relatives à ceux-ci doivent être transmises au directeur général avant le lundi 4 mai 2020 à 16 h à l'adresse courriel pytremblay@ville.saint-nazaire.qc.ca.

Donné à Saint-Nazaire, ce vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt.

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 22^e jour d'avril 2020.

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier